



## V) REFECTION SANITAIRES ET BALLONS D'EAU CHAUDE

Le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Bonneau en vue de changer et déplacer le ballon d'eau chaude du logement communal situé au dessus de la mairie, d'équiper les sanitaires de la mairie d'un ballon d'eau chaude et de réaliser son raccordement au lave-mains ainsi qu'au robinet bas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention de retenir ledit devis pour un montant HT de 2873.94 euros, soit 3032.01 euros TTC.

## VI) Choix du devis pour la construction d'un abri bois d'une surface de 24 m2 dans le prolongement de la cour du logement communal sis au 1 place de l'Orme à Ménetreux

M. BROCH Gilbert, adjoint au Maire, présente au Conseil municipal les trois devis reçus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant les écarts de prix importants et le manque de précisions charge M. BROCH de recontacter les entreprises concernées et à l'unanimité décide de reporter sa décision.

## VII) INDEMNITES ET CONVENTION : LES AMIS DES BÊTES

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association pour la Protection et la Défense Des animaux, « Les amis des bêtes » qui rappelle que la commune a signé une convention d'accueil des animaux errants le 12.01.2009 et demande de bien vouloir lui allouer l'indemnité prévue, à savoir 0.25 euros par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents de verser la somme de 153.60 € euros correspondant à 0.40 € x 384 habitants.

Le même courrier rappelle que la présente convention prendra fin au 31 décembre 2010 et propose de choisir une des deux conventions réactualisées qui pourra être mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la proposition de convention par laquelle la municipalité s'engage à allouer aux AMIS DES BÊTES une indemnité de 0.40 € par habitant et par an soit 153.60 €, versable au cours du premier trimestre de l'année et révisable en fonction de l'inflation annuelle (l'indemnité ne pouvant être inférieure à 100 € pour 5 déplacements de la part de l'association dans l'année)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Informations diverses :

- **Affouages** : M. CHARLES Christian rapporte aux membres du Conseil municipal sa visite au bois des Communaux le 31 mars dernier en présence de M. ROBLET (ONF) et de M. DUCHESNE Bernard. Plus de 150 arbres ont été abattus par la tempête. Des affouages, dont les conditions seront fixées lors d'un prochain Conseil municipal, seront attribués. Dès la semaine prochaine, un nouveau rendez-vous est fixé avec le technicien de l'ONF pour marquer les billes à conserver en vue d'une vente. De nouvelles informations seront données par voie d'affichage.

- **Curage de fossés** : une réflexion est lancée.

- Le montant de la **taxe additionnelle aux droits d'enregistrements** des communes de moins de 5000 habitants revenant à notre commune s'élève à **4 463.74 euros**.

- **DGF 2010 : répartition de la dotation forfaitaire : 40 616 euros** (40 090 en 2009) pour une population DGF 2010 de **414 habitants**.

- **Rentrée scolaire 2010-2011** à Semur en Auxois : pour une première inscription dans les écoles publiques de la ville ou une entrée en CP, se présenter **avant le 30 avril** au service scolaire de la mairie.

- **Les travaux de voirie 2010**, confiés à l'entreprise ROSA SASU débiteront à **partir du 10 mai**.

- La POSTE a installé une **nouvelle boîte à lettres à Chevigny**.

- Journée **Portes Ouvertes aux Ateliers d'Or** le **24 avril 2010** de 10h à 18h.

- **CCS** : compte-rendu de l'AG du 20 février 2010.

rapport sur la délégation de service public concernant le futur crématorium

- En partenariat avec le **CAUE** de la Côte d'Or, une opération de **peinture à l'ocre du lavoir de Ménetreux** aura lieu le **samedi 3 juillet 2010**.

- Les **plantations** ont été effectuées par l'entreprise CALAIS de Plombières les Dijon les 23 et 24 mars

- La ligne téléphonique de la **mairie** est à présent reliée à un **répondeur-enregistreur**.

**Courriers :**

- remerciements à Monsieur le Directeur du service courrier de la POSTE pour le changement de boîte à lettres à Chevigny.
- de l'Association Jean ZAY, annonçant sa prochaine dissolution : pour des raisons de fonctionnement, elle n'est plus en mesure d'assurer les missions pour lesquelles elle a été créée.
- Compte-rendu du Conseil d'école du RPI Genay/Vic de Chassenay du 8 mars dernier.
- Amicale pour le Don du Sang : AG le 10 avril 2010.
- Bien Public : opération « Vue du Ciel ».
- de M. BERNARD Daniel.
- de la Maison Pour Tous.
- de l'ONAC.

*Séance levée à 23h15.*